

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Schutz von Grossraubtieren</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Postulat</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Clivaz, Romain  
Künzler, Johanna  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Clivaz, Romain; Künzler, Johanna; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schutz von Grossraubtieren, Postulat, 2003 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Jagd	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

**UREK-SR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates  
**JSG** Jagdgesetz

---

**CEATE-CE** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

**LChP** Loi sur la chasse

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Agrarpolitik

POSTULAT  
DATUM: 19.03.2021  
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national a donné pour mandat au Conseil fédéral d'élaborer un rapport listant les mesures susceptibles de **renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne**. Cette demande, émanant de la centriste Christine Bulliard-Marbach (FR), intervient après le refus de la Loi sur la chasse (LChP). La députée fribourgeoise craint que les régions de montagne souffrent de la présence accrue du loup qui mènera, selon elle, à l'abandon de certains alpages et à une pression sur le secteur du tourisme.<sup>1</sup>

#### Jagd

POSTULAT  
DATUM: 28.11.2018  
KAREL ZIEHLI

La CEATE-CE propose – avec le soutien du Conseil fédéral – au Conseil des Etats d'accepter son postulat intitulé «**Progression des grands prédateurs. Conséquences sur la gestion des surfaces agricoles des exploitations de base et d'estivage**», en lieu et place de la motion von Siebenthal (udc, BE). La commission estime, au contraire de la présente motion, que les facteurs pouvant expliquer l'abandon des exploitations d'estivages ne se limitent pas aux dégâts engendrés par les grands prédateurs. Voyant toutefois l'intérêt de se pencher sur l'influence des grands prédateurs sur les exploitations de montagne, elle propose à la chambre haute un postulat demandant au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur cette question ainsi que l'influence d'autres facteurs, tels que les changements structurels que connaît l'agriculture. Il devra également analyser les impacts que ces changements dans les exploitations de montagne ont sur divers aspects (agriculture, tourisme, biodiversité) ainsi que proposer des mesures pour y remédier. Les sénateurs et sénatrices suivent de manière tacite leur commission.<sup>2</sup>

#### Tierhaltung, -versuche und -schutz

POSTULAT  
DATUM: 02.06.2003  
ROMAIN CLIVAZ

La motion Maissen «**Abroger le statut d'animal protégé actuellement accordé au loup**», acceptée par le Conseil des Etats en 2001, a été abordée par le Conseil national en juin. Elle a été rejetée par 86 voix (dont 41 socialistes, 13 prd, 11 pdc et 10 verts) contre 77 (dont 33 udc, 19 pdc, 18 prd et 3 ps). Le plénum a ainsi suivi sa commission dont le rapporteur de langue française, le radical genevois John Dupraz, a rappelé les principaux arguments. D'une part, en exigeant le retrait des engagements internationaux assurant au loup son statut d'animal protégé, la motion obligerait la Suisse à dénoncer la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. D'autre part, en supprimant le statut d'animal protégé, la Confédération ne serait légalement plus tenue de verser des indemnités pour les dégâts causés par ce prédateur. Les éleveurs seraient ainsi les grands perdants d'un tel changement. Il a enfin été précisé que, contrairement à ce qu'affirmait la motion, il n'y avait jamais eu de programme de réintroduction du loup en Suisse, mais qu'il s'agissait d'un retour naturel. Un postulat proposé par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a toutefois été soutenu par les députés. Ce texte, formulé de manière vague et peu contraignante, chargeait le Conseil fédéral d'aménager le «**Concept Loup Suisse**» de manière à prendre en compte les intérêts des éleveurs et des populations vivant dans les territoires concernés. Les débats parlementaires ont été précédés par des manifestations d'éleveurs valaisans, grisons et tessinois constitués en un «**Comité contre le loup**» et exigeant l'abolition, ou au moins l'assouplissement, du statut d'animal protégé accordé au loup. Pour les résultats de la procédure de consultation concernant le Concept Loup Suisse, voir ici.<sup>3</sup>

Ohne es zu beraten, überwies der Nationalrat ein Postulat Rusconi (svp, TI) zum **Umgang mit dem Bären** in der Schweiz. Der verlangte Bericht soll Massnahmen erläutern, die der Bundesrat im Umgang mit diesem Grossraubtier zu ergreifen gedenkt, und dadurch entstehende Kosten aufzeigen. Ein klares Konzept sei unerlässlich, zumal die öffentliche Wahrnehmung zu diesem Thema hoch und derzeit eher negativ geprägt sei. Der Bund solle daher aufzeigen, wie er das langfristige Ziel des Braunbären-Schutzes in den Alpen erreichen will und welche Rolle Kantone und Gemeinden in diesem Zusammenhang spielen sollen.<sup>4</sup>

---

1) AB NR, 2022, S.661

2) AB SR, 2018, S. 862 f.

3) BO CN, 2003, p. 739 ss.; presse des 4.3, 31.5 et 3.6.03.

4) AB NR, 2013, S. 513.